



Christelle Dubos,

Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des
Solidarités et de la Santé

Patrice Blanc

Président des Restos du Cœur

COMMUNIQUE DE PRESSE

14 juin 2019

Le Ministère des Solidarités et de la Santé et Les Restos du Cœur renforcent leur coopération pour l'accès au soin et aux droits sociaux des plus précaires

Christelle Dubos, secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, et Patrice Blanc, Président des Restos du Cœur ont signé aujourd'hui une convention visant à promouvoir la coopération entre les Associations Départementales des Restos du Cœur et les caisses locales de sécurité sociale. Cet accord inédit a vocation à faciliter l'accès aux droits sociaux des personnes accueillies des Associations Départementales des Restos du Cœur.

La lutte contre le non-recours aux droits sociaux est une priorité du Gouvernement. Difficile à appréhender, ce phénomène touche en effet tous les domaines de l'action et de la protection sociale : près de 35% des personnes qui pourraient y avoir droit ne recourent pas au revenu de solidarité active ; plus 3 millions de personnes ne recourent pas aux dispositifs d'aide à l'accès aux soins.

Le milieu associatif constitue un partenaire essentiel dans la lutte contre le non recours aux droits et aux soins.

Les Restos du cœur, qui ont accueilli environ 860 000 personnes lors de leur campagne 2017-2018 et accompagnent en moyenne 12 000 personnes dans leur parcours d'accès aux droits, jouent ainsi un rôle majeur de relais entre les personnes en difficulté et les acteurs de la sphère sociale (accueil du public, identification des besoins, information et orientation vers les interlocuteurs adéquats, etc.).

Une convention nationale permettra de faciliter et de développer les partenariats entre les Associations Départementales des Restos du cœur et les caisses de sécurité sociale, notamment les caisses primaires d'assurance maladie, les caisses d'allocations familiales, les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail et les caisses locales de mutualité sociale agricole. Des partenariats concrets pourront ainsi être déployés : par exemple, la formation des bénévoles à l'accès aux droits, l'organisation de permanence des agents des caisses dans les centres d'accueil des Restos du cœur ou la désignation de référents facilitant les liens entre les bénévoles et les caisses.

Contact presse : Restaurants du Cœur Magali Jacquemart - 01.53.32.23.66 – 06.26.96.31.33
magali.jacquemart@restosducoeur.org